

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Hervé Guichaoua : Le certificat de détachement est-il devenu un obstacle à la lutte contre le travail dissimulé et le dumping social du fait des entreprises étrangères ? À propos de l'arrêt *A-Rosa Flussschiff GmbH* de la CJUE.

Colloque – 3 mars 2017
Institut du Travail de Bordeaux

L'accord collectif de travail après la loi *El Khomri*

Florence Canut : Le recul de l'ordre public face à l'accord collectif.

Sébastien Tournaux : L'articulation de la loi et de l'accord collectif de travail.

Christophe Radé : Accords de branche et accords d'entreprise
Attention : une réforme peut en cacher une autre !

Gilles Auzero : Accords collectifs et entreprises à structures complexes.

Alexandre Fabre : La supériorité du contrat de travail en question.

Jean-Pierre Laborde : L'accord collectif de travail après la loi *El Khomri*.



Doctrine

| | |
|--|-----|
| Le certificat de détachement est-il devenu un obstacle à la lutte contre le travail dissimulé et le dumping social du fait des entreprises étrangères ? À propos de l'arrêt <i>A-Rosa Flussschiff GmbH</i> de la CJUE par Hervé GUICHAOUA, Directeur du travail | 329 |
| SÉCURITÉ SOCIALE – Travailleurs migrants – Législation applicable – art. 14§2 Règlement n° 1408/71 – Personnel navigant – Travailleurs détachés dans un autre État membre – Succursale suisse – Certificat E 101 (A1) – Force probatoire. | |
| COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE (première chambre) 27 avril 2017 (extraits) | 337 |

Colloque – 3 mars 2017 – Institut du Travail de Bordeaux

L'ACCORD COLLECTIF DE TRAVAIL APRÈS LA LOI *EL KHOMRI*

I. L'accord collectif et la loi

| | |
|--|-----|
| Le recul de l'ordre public face à l'accord collectif par Florence Canut , Professeur à l'Université de Montpellier | 342 |
|--|-----|

| | |
|---|-----|
| L'articulation de la loi et de l'accord collectif de travail par Sébastien Tournaux , Professeur à l'Université de Bordeaux | 353 |
|---|-----|

II. L'accord collectif et l'entreprise

| | |
|--|-----|
| Accords de branche et accords d'entreprise Attention : une réforme peut en cacher une autre ! par Christophe Radé , Professeur à la Faculté de droit de Bordeaux | 360 |
|--|-----|

| | |
|--|-----|
| Accords collectifs et entreprises à structures complexes par Gilles Auzero , Professeur à l'Université de Bordeaux | 365 |
|--|-----|

III. L'accord collectif et le contrat de travail

| | |
|--|-----|
| La supériorité du contrat de travail en question par Alexandre Fabre , Professeur à l'Université d'Artois, Faculté de droit de Douai | 372 |
|--|-----|

Synthèse

| | |
|--|-----|
| L'accord collectif de travail après la loi <i>El Khomri</i> par Jean-Pierre Laborde , Professeur émérite de l'Université de Bordeaux | 380 |
|--|-----|

Le DROIT OUVRIER

REVUE JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

BULLETIN D'ABONNEMENT (annuel, 12 numéros)

Nom Prénom

Profession ou fonctions (facultatif)

Adresse

.....

.....

Code postal Ville

Bulletin à retourner :

DROIT OUVRIER - Service Abonnements

263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél.: 01 55 82 81 98

avec un chèque à l'ordre de : « Droit Ouvrier » CCP n° 1 1779.430 Paris

Tarifs : France : **105 euros**

Étranger : **137 euros**

Adhérent CGT ou étudiant : **82 euros**

Pour la rédaction uniquement, adresser les propositions de contribution, l'envoi de la jurisprudence à :

Arnaud MAZIÈRES, rédacteur en chef : arnaud.mazieres@gmail.com

ou

Droit Ouvrier : 263, rue de Paris, Case 5-3, 93516 MONTREUIL CEDEX